

Chapitre 4

La synthèse de documents

LA SYNTHÈSE DE DOCUMENTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La synthèse de documents est très certainement l'exercice qui effraie le plus les étudiants en français, surtout quand elle doit être réalisée dans le cadre d'un examen (comme pour l'examen du DAFL, par exemple). La synthèse de documents est, en effet, soumise à des règles qui doivent être scrupuleusement respectées.

L'étudiant doit, à partir de plusieurs documents écrits ou iconographiques, restituer, avec ses propres mots, les idées essentielles des auteurs en respectant un plan qu'il a, au préalable, élaboré. **Le candidat ne doit en aucun cas donner son opinion : il doit strictement respecter la pensée des auteurs.**

La synthèse de documents va permettre, à votre enseignant ou à un jury d'examen, d'évaluer vos capacités à :

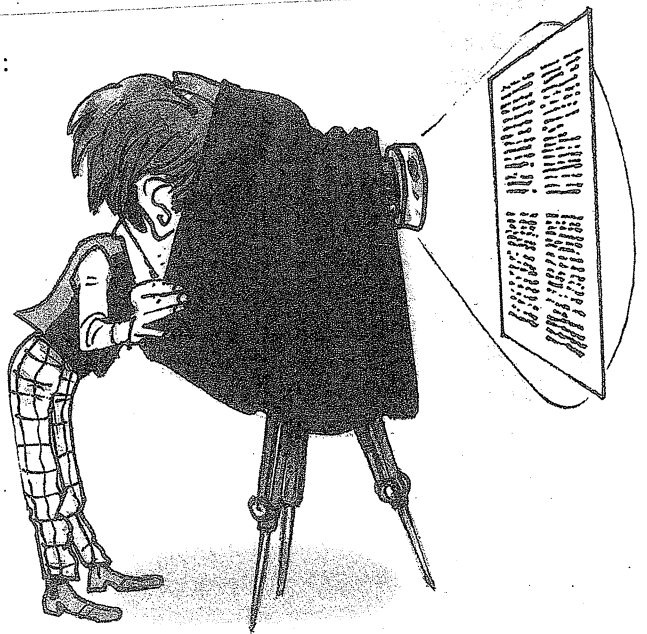
- comprendre et mettre en relation des documents écrits et/ou iconographiques ;
- faire preuve d'esprit de synthèse ;
- faire preuve d'objectivité ;
- organiser et articuler vos idées ;
- soigner la qualité linguistique de votre français.

ATTENTION !

La synthèse de documents n'est pas un collage de résumés ou de comptes rendus. Il s'agit d'un exercice à part entière qui détient ses propres règles.

Votre synthèse de documents sera composée :

- d'une courte introduction ;
- d'un développement*.



* Il n'y a pas de conclusion dans une synthèse de documents, sauf si cela est spécifiquement demandé dans la consigne. Dans le cadre de l'examen du DALF C1, la conclusion n'est pas demandée ; vous ne devez donc pas en faire.

La synthèse de documents

LE SUJET ET LES DOCUMENTS DÉCLENCHEURS DE LA SYNTHÈSE DE DOCUMENTS

Contrairement aux documents déclencheurs*, la consigne (ou le sujet) de la synthèse de documents est toujours la même. Elle ressemble souvent à cela :

* Vous ferez une **synthèse** des documents proposés, en 220 mots environ. Pour cela, vous dégagerez les idées et les informations essentielles qu'ils contiennent, vous les regrouperez et les classerez en fonction du thème commun à tous ces documents, et vous les présenterez avec vos propres mots, sous forme d'un nouveau texte suivi et cohérent. Vous donnerez **un titre** à votre synthèse.

Attention ! Vous devez **rédigier un texte unique en suivant un ordre qui vous est propre** et non mettre trois résumés bout à bout ; vous ne devez pas introduire d'autres idées ou informations que celles qui se trouvent dans les documents, ni faire de commentaires personnels ; vous pouvez bien entendu réutiliser les « mots clefs » des documents, mais non des phrases ou des passages entiers.

Règle de décompte des mots : est considéré comme mot tout ensemble de signes placé entre deux espaces. → « c'est-à-dire » = 1 mot ; « un bon sujet » = 3 mots ; « Je ne l'ai pas vu depuis avant-hier » = 7 mots.

Les documents déclencheurs sont généralement tirés de la presse écrite et il s'agit le plus souvent d'articles d'opinion (argumentatifs) ou informatifs, quelque fois de tableaux, de graphiques ou de caricatures. Les documents ne sont pas tous tirés de la même source journalistique et ne sont pas nécessairement datés de la même année.

Ils ont une longueur totale comprise entre 800 et 1 200 mots. Contrairement au compte rendu ou au résumé, vous ne devez pas réaliser de division (1/3 ou 1/4) pour connaître le nombre de mots à respecter dans votre travail. La consigne vous indiquera clairement le nombre de mots à rédiger.

RÈGLES GÉNÉRALES

Voici les règles générales de la synthèse de documents. Respectez-les tout au long de votre travail :

- ⊕ **N'utilisez jamais la première personne du singulier et du pluriel (je, nous) :** vous rendez compte de la pensée d'un ou plusieurs auteurs, vous rapportez les propos essentiels des documents qu'ils ont rédigés. Il vous appartient donc de trouver des formules impersonnelles, indirectes ou d'entrer directement dans le vif du sujet.
- ⊕ **Évitez absolument de recopier des phrases du document support :** vous devez vous exprimer avec vos propres mots. Ne citez pas non plus de passages du document : synthétisez les idées qui vous paraissent importantes et reformulez-les.

* Les documents déclencheurs sont ceux, proposés avec le sujet, qui vont vous servir pour élaborer votre synthèse.

** La consigne citée est extraite des sujets du DALF C1 (Centre international d'études pédagogiques : www.ciep.fr).

- ⊕ **Respectez la longueur de votre synthèse de documents :** vous ne devez pas excéder le nombre de mots qui vous est donné dans le sujet (une marge de 10 % de mots, en plus ou en moins, est toutefois tolérée). Au-delà, ou en deçà, vous risquez d'être pénalisé.
- ⊕ **Respectez la règle générale du plan :** une introduction suivie de deux, trois ou quatre parties correspondant à deux, trois ou quatre idées essentielles.
- ⊕ **Organisez votre plan en fonction de votre pensée,** et articulez chacune de vos parties et vos idées les unes avec les autres.
- ⊕ **Facilitez la lecture de votre synthèse à votre lecteur** (un correcteur, votre professeur) : présentez correctement votre synthèse (chaque partie doit être détachée des autres par une ligne ; l'introduction doit aussi être isolée).
- ⊕ **Chacune de vos idées doit être traitée dans une partie bien spécifique :** lorsque vous passez à une partie suivante, vous devez y exposer une idée différente, et ainsi de suite.

▣▣▣▣ LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE MON TRAVAIL

Votre travail sera évalué à partir de deux groupes de critères :

- **Critères pragmatiques :** le respect des règles de la synthèse de documents (sélection, reformulation et articulation des idées essentielles et secondaires, mise en commun des documents, organisation de votre travail).
- **Critères linguistiques :** le respect des règles grammaticales, orthographiques, syntaxiques, morphosyntaxiques et lexicales de votre français.

Ces deux grands groupes possèdent chacun des critères spécifiques. Voici deux tableaux qui vous permettront :

- d'identifier les critères d'évaluation utilisés par les correcteurs ;
- de comprendre à quoi ils correspondent ;
- d'identifier les améliorations que vous pouvez apporter.

⇒ 1. Critères pragmatiques

Quels sont les critères utilisés par le correcteur pour évaluer ma production ?	Que dois-je faire pour répondre à ces critères ?
Respect de la consigne	<ul style="list-style-type: none"> • Lisez et relisez la consigne : nombre de mots exigés • Prenez le temps, au début de votre travail de faire un plan et, pendant la rédaction de votre travail, de le respecter scrupuleusement. • Soyez certain de bien connaître les règles générales de la synthèse de documents. • Gardez-vous un laps de temps suffisant, en fin de rédaction, pour compter les mots de votre production.

La synthèse de documents

Quels sont les critères utilisés par le correcteur pour évaluer ma production ?	Que dois-je faire pour répondre à ces critères ?
<p>Compréhension et reformulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lisez et relisez les documents pour être certain de bien en saisir le sens. • Soyez sûr d'en dégager un seul thème qui englobe les idées essentielles des documents. • N'oubliez aucune idée essentielle. • Faites bien la différence entre les éléments essentiels et les éléments superflus des documents. • Faites preuve d'esprit de synthèse: allez directement à l'essentiel ! Ne risquez pas de vous perdre dans des explications superficielles, inutiles et hors sujet. • Ne recopiez pas de phrases du document. Utilisez vos propres mots. • Réemployez les mots clés. • Vos idées doivent toutes être liées au thème général (idée centrale, problématique) du sujet.
<p>Organisation du plan</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faites preuve de logique: traitez une idée essentielle par paragraphe. Vous éviterez ainsi les répétitions. • Faites preuve d'organisation: reliez obligatoirement des idées contenues dans plusieurs documents. • Faites preuve de concision: choisissez des idées essentielles dont le sens est suffisamment éloigné les unes des autres. Vous éviterez aussi les incohérences.
<p>Cohérence et articulation des idées, des opinions et des illustrations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soignez votre présentation: détachez bien physiquement votre introduction, les différents paragraphes de votre développement et votre conclusion. • Utilisez autant que possible des connecteurs, des marqueurs de relations, pour articuler les idées entre elles. • Attention cependant! Choisissez exclusivement des connecteurs dont vous connaissez la signification. Dans le cas contraire, vous risqueriez de produire un travail incohérent. • Utilisez aussi suffisamment de conjonctions de coordination pour articuler vos phrases les unes avec les autres.

2. Critères linguistiques

Quels sont les critères utilisés par le correcteur pour évaluer ma production ?	Quelles sont les règles grammaticales que je dois suffisamment maîtriser pour répondre à ces critères ?
<p>Degré d'élaboration des phrases</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Les temps verbaux (conjugaison et utilisation) : notions du présent, du passé et du futur. ◦ Les modes (indicatif, conditionnel, subjonctif) et les concepts qui y sont rattachés : comment exprimer la condition, les sentiments, la volonté, le doute, l'opinion, le jugement, la déclaration, la nécessité, l'hypothèse... ◦ Les pronoms personnels (sujets et objets) : leur utilisation et leur place dans la phrase. ◦ Les prépositions.
<p>Maîtrise et étendue du vocabulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Le lexique (noms, adjectifs, adverbes, verbes) : votre connaissance du lexique doit correspondre à votre intention d'énonciation. C'est-à-dire que vous devez maîtriser un nombre suffisant de mots, de termes et d'expressions (idiomatiques ou non) afin de faire correctement passer votre message. ◦ Votre lexique doit être en adéquation avec le ton que vous désirez donner à votre essai.
<p>Morphosyntaxe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Les accords en genre et en nombre : noms, pronoms, adjectifs, participes passés. ◦ Les conjugaisons verbales : terminaisons verbales en fonction des temps et des modes utilisés. ◦ Les terminaisons verbales : évitez de confondre les terminaisons des infinitifs, des participes passés et des verbes conjugués.
<p>Orthographe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ L'orthographe usuelle : connaissance suffisante des règles orthographiques (par exemple, les doubles consonnes, les accents, ...).
<p>Ponctuation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Les majuscules : n'oubliez pas les majuscules, même si elles n'existent pas dans votre langue maternelle (arabe, japonais, coréen...). ◦ La ponctuation : votre travail doit être ponctué (ni trop, ni trop peu). La ponctuation : <ul style="list-style-type: none"> - facilite la lecture d'un essai ; - donne de la cohérence à votre travail ; - permet d'éviter les phrases trop longues (qui risquent d'être difficilement compréhensibles, voire incohérentes).

La synthèse de documents

LA MÉTHODE DE TRAVAIL

L'exercice de la synthèse de documents ne se limite pas à sa rédaction. Afin de vous faciliter la production de cet exercice, nous vous conseillons de suivre les quatre étapes suivantes :

1. Lecture des documents
2. Repérages des éléments
3. Élaboration d'un plan
4. Rédaction

Prenons, maintenant, ces étapes, l'une après l'autre.

1. Lecture des documents

Cette première étape est capitale car vous ne devez pas vous contenter d'une seule lecture des documents déclencheurs. Cette étape vous permettra d'éviter les faux-sens ou, plus grave encore, les hors sujets. Consacrez à cette première étape le temps nécessaire !

ATTENTION !

Il est possible que vous ne compreniez pas tous les mots ou toutes les expressions utilisés dans le document. Ne paniquez pas ! Cela ne signifie pas que vous allez échouer à votre examen :

- Essayez d'en comprendre le sens global.
- Portez votre attention sur le contexte général du document ou de l'idée développée par l'auteur.
- Poursuivez votre lecture.
- Relisez le document ou le passage en question.

2. Repérage des éléments

Cette deuxième étape importante doit servir à :

- **séparer les éléments essentiels et secondaires des éléments superflus** qui ne sont pas importants pour la compréhension des documents (par exemple, certains exemples ou illustrations) ;
- **rapprocher les documents les uns des autres**. C'est-à-dire que les éléments que vous aurez repérés doivent, la plupart du temps, être présents dans plusieurs documents. Rappelez-vous : vous ne devez pas faire une succession de résumés de documents mais obligatoirement les mettre en relation les uns avec les autres. C'est lors de cette étape que vous mettrez en pratique cette règle.

Durant vos différentes lectures des documents déclencheurs, il sera donc nécessaire de dégager les éléments suivants :

- **Les idées essentielles** : ce sont celles qui véhiculent les idées ou les informations les plus importantes que l'auteur a voulu transmettre au lecteur dans son article. C'est à vous de faire le tri afin de dégager des idées essentielles qui, pour la plupart, se retrouvent dans les différents documents proposés (il n'est cependant pas nécessaire que toutes les idées essentielles se retrouvent dans tous les documents). Aucune idée essentielle ne doit être mise de côté. Ce sont ces dernières qui vont structurer votre travail et vous permettre d'élaborer les grandes parties (parties principales) de votre plan.
- **Les idées secondaires** : elles permettent de soutenir, d'illustrer le développement. À l'étape de la rédaction, les idées secondaires vous apporteront les éléments nécessaires au développement des

La synthèse de documents

idées essentielles. Comme pour les idées essentielles, des idées secondaires peuvent se retrouver dans divers documents. Si les idées essentielles peuvent être comparées au squelette de votre compte rendu, les idées secondaires en constituent le muscle.

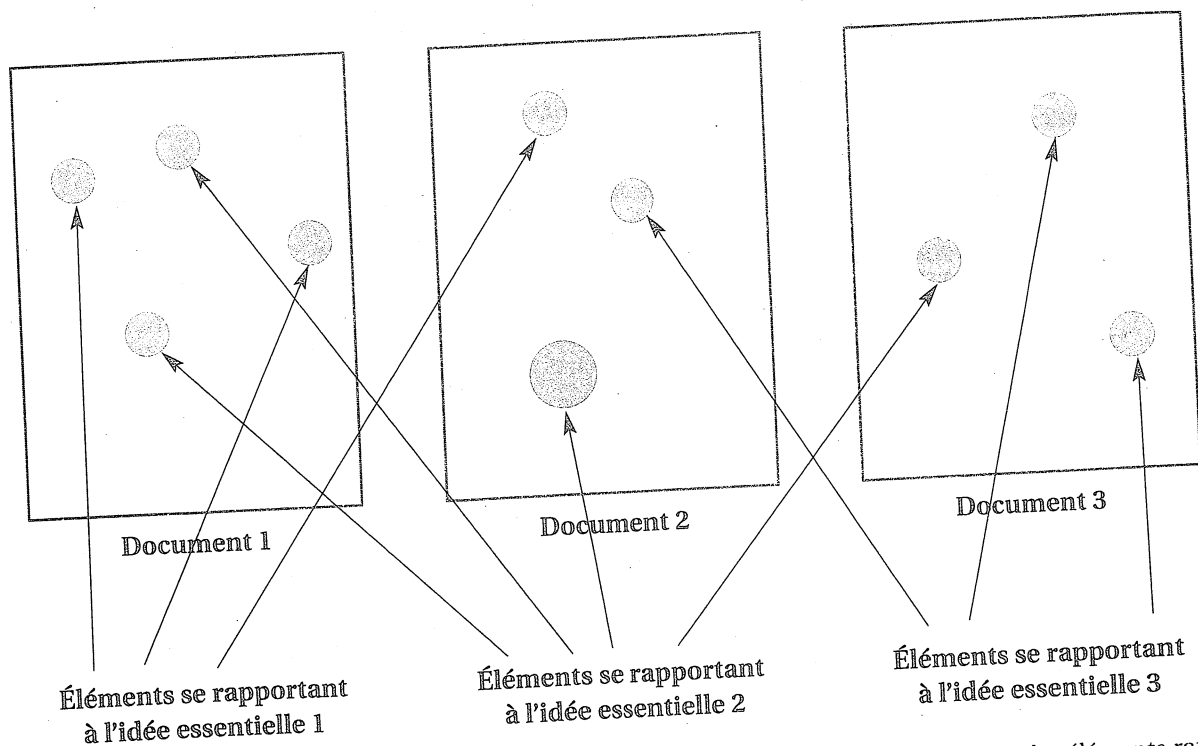
◦ **Le thème général** : le thème général doit englober, réunir, regrouper toutes les idées essentielles de tous les documents : les idées essentielles doivent donc toutes, sans exception, y être rattachées. Le thème général doit apparaître clairement dans votre introduction. Il est donc important de choisir un thème général suffisamment large afin qu'il regroupe toutes les idées.

Le thème général sera utilisé, la plupart du temps, en guise de titre de votre synthèse de documents.

◦ **Les mots clés** : ces mots (ou expressions), pris de façon isolée, doivent tous être rattachés au thème général, à son sens. Généralement, le repérage des mots clé se fait au fur et à mesure des lectures.

Ces éléments ne vont certainement pas vous sauter aux yeux à la première lecture. Il vous appartient, à l'aide d'un stylo, tout au long de vos lectures, de souligner, encadrer, surligner, entourer ces différents éléments. Grâce au travail de repérage, vous pourrez, ensuite, élaborer votre plan.

Nous pouvons schématiser cette étape de repérage de cette manière :



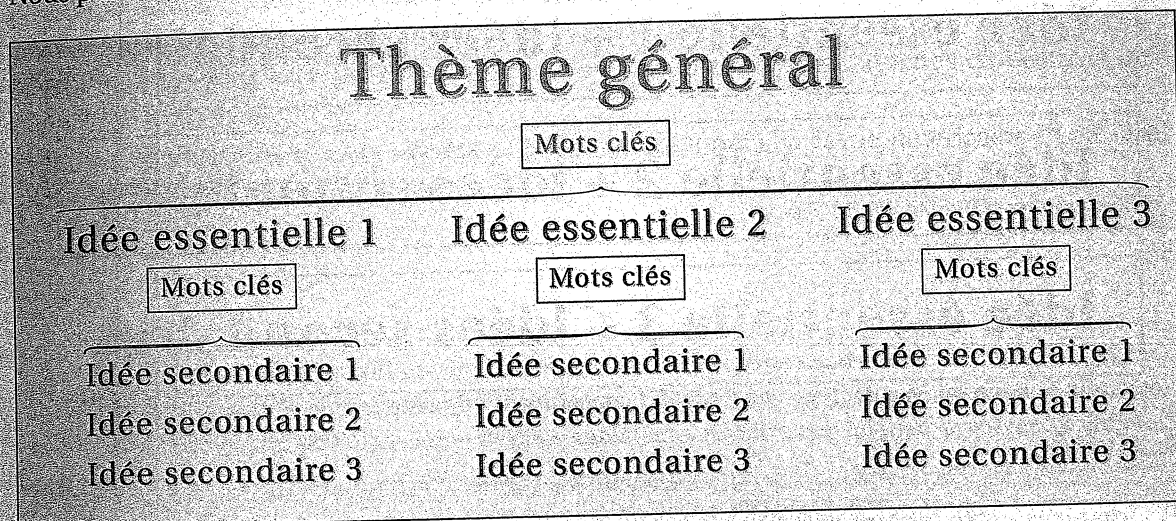
Les flèches désignent les endroits, dans les documents supports, qui permettent d'identifier les éléments rattachées aux différentes idées essentielles.

La synthèse de documents

Une fois ce travail réalisé, il est important :

- de réunir toutes les idées essentielles sous un même thème général;
- de repérer des idées secondaires permettant d'illustrer, de définir ou de soutenir chacune des idées essentielles.

Nous pouvons, une fois ces étapes franchies, obtenir le schéma suivant :



Que faire des idées accessoires que l'on retrouve dans les documents déclencheurs ?

Les idées accessoires sont, généralement, des éléments introduits par l'auteur qui vont servir à exemplifier, illustrer des idées essentielles ou secondaires. Certaines fois encore, l'auteur peut répéter une idée ou une information d'une autre manière afin d'en souligner le caractère important : il s'agit d'une mise en valeur.

Il est important, en marge du travail de repérage que vous effectuez (mots clés, thème général, idées essentielles, idées secondaires), d'isoler toutes les informations qui n'apportent rien à la compréhension générale du document mais qui ne font, par exemple, que l'illustrer. N'oubliez pas que vous devez respecter un nombre défini de mots. C'est en mettant de côté les éléments accessoires des documents déclencheurs que vous ferez preuve, également, d'esprit de synthèse.

Courage ! La moitié de votre travail est effectuée à la fin de cette étape.

3. Élaboration d'un plan

Le repérage des idées essentielles et des idées secondaires va vous permettre d'élaborer relativement rapidement votre plan. Attention ! C'est à vous d'ordonner et d'articuler les idées essentielles que vous avez sélectionnées.

Nous vous conseillons de mettre sur papier votre plan en nominalisant vos idées essentielles et vos idées secondaires (éviter les longues phrases). Chacune des idées essentielles sélectionnées correspondra à une partie, donc à un paragraphe.

La synthèse de documents

Votre travail doit ressembler au schéma suivant :

Introduction

Idée essentielle 1 + idées secondaires

Idée essentielle 2 + idées secondaires

Idée essentielle 3 + idées secondaires

Activités

A Organisez votre lecture et préparez votre plan.

À partir des documents proposés, réalisez les étapes suivantes :

- Lecture des documents
- Repérage :
 - du thème général,
 - des mots clés,
 - des idées essentielles,
 - des idées secondaires.
- Élaboration d'un plan.
- Rédaction de l'introduction.

TEXTE 1

DÉCOUVERTE D'UNE PROTÉINE POUR LE TRAITEMENT DE L'OBÉSITÉ

STOCKHOLM (AFP) - Une équipe de chercheurs suédois a annoncé mercredi avoir découvert une protéine jouant un rôle fondamental dans la formation de nouvelles cellules graisseuses, ouvrant ainsi la voie, entre autres, à un nouveau traitement de l'obésité.

Cette nouvelle protéine, appelée TRAP (Phosphate d'acide tartrique résistant), « stimule la formation de nouvelles cellules graisseuses et peut ainsi précipiter le développement de l'obésité », explique l'Institut suédois Karolinska dans un communiqué.

Les travaux, basés sur des cultures de cellules humaines et des souris, ont par ailleurs montré que les patients souffrant d'obésité présentaient des niveaux excessifs de cette protéine. Alors que les cellules graisseuses ont, en cas d'obésité maligne, une taille importante, l'étude a montré que la protéine TRAP, sur des souris, « donnait lieu à plus de cellules graisseuses bénignes de taille et de métabolisme normaux ».

La synthèse de documents

« La découverte peut [...] déboucher sur de nouvelles façons de traiter l'obésité basée sur l'inhibition de l'effet de la protéine » en question, a expliqué le professeur Göran Andersson, à la tête de l'équipe de chercheurs, cité dans le communiqué.

En outre, « cette protéine peut se révéler utile dans le traitement d'états impliquant la cachexie (perte de poids excessive et atrophie musculaire) comme dans celui de certaines maladies cancéreuses », a-t-il ajouté.

L'étude a duré environ quatre ans et a porté sur quatorze femmes atteintes d'obésité, a précisé à l'AFP M. Andersson.

Les résultats des chercheurs ont été publiés mercredi dans la revue américaine PLoS ONE (Public Library of Science) en ligne.

© AFP, 05/03/2008, Google Actualités.

TEXTE 2

UFC-Que Choisir a lancé mardi un site Internet consacré à la lutte contre l'obésité infantile, jugeant les efforts de l'industrie agroalimentaire insuffisants. Olivier Andreault, chargé de mission alimentation et nutrition auprès de l'association de consommateurs, réclame une loi pour protéger les enfants.

L'exposition des enfants à la publicité est-elle toujours forte ?

En 2006, un an après la mise en application du texte (*la loi de santé publique du 9 août 2004, NDLR*), la pression publicitaire restait très importante. En 2005, 89 % des spots publicitaires concernaient des produits déséquilibrés, puis 87 % l'année suivante. Concernant la qualité nutritionnelle des aliments, des engagements ont été pris, notamment de baisser le taux de sucre. Mais cela ne concerne que quelques entreprises : Coca, Ferrero, Unilever, Taillefine et MacDonald's. Vont-ils tenir leurs engagements ? Et que font les autres marques ? Nous demandons une grande loi de prévention contre l'obésité.

Peut-on évaluer l'impact des messages sanitaires sur les plus jeunes ?

Il existe deux types de publics, à bien différencier : les enfants et les adultes. En ce qui concerne les plus jeunes, le message sanitaire n'est pas la solution. Une bonne partie des enfants ne savent pas lire ou sont en période d'apprentissage de la lecture et surtout, ne sont pas dotés de capacités cognitives comme leurs parents, permettant d'identifier le caractère commercial de la publicité. C'est pourquoi nous demandons l'interdiction pure et simple de la publicité pour les produits sucrés, gras et salés pendant les programmes pour enfants.

Et concernant les adultes ?

Il faut les éduquer. Sur le fond, le message sanitaire doit donc être plus explicite car un réel problème de compréhension se pose. Qu'est-ce que manger sainement, dans notre société moderne ? Notre consommation est aujourd'hui surtout constituée de produits transformés par l'industrie agroalimentaire. Sur les quarante dernières années, la consommation de chocolat et de confiseries a été multipliée par 2, celle des boissons sucrées par 3 et celle des desserts lactés par 8. Dans le même laps de temps, les légumes et les fruits frais ont enregistré, eux, une baisse de... 40 % ! Sur la forme, il ne faut pas écrire le message dans des caractères trop petits.

UFC-Que Choisir a lancé mardi un site Internet consacré à la lutte contre l'obésité infantile, jugeant les efforts de l'industrie agroalimentaire insuffisants. Olivier Andreault, chargé de mission alimentation et nutrition auprès de l'association de consommateurs, réclame une loi pour protéger les enfants.

Il faut une loi pour prévenir l'obésité infantile

Paru dans www.lexpress.fr, le 19/09/2007. © Interview d'Olivier Andreault par Hélène Foyer, *L'Express*, 2007.

TEXTE 3

Obésité : des messages sanitaires dans les pubs

« Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas », « Pratiquez une activité physique régulière »... Les publicités pour les produits alimentaires comporteront dorénavant des messages sanitaires, destinés à sensibiliser aux risques pour la santé d'une mauvaise nutrition.

À partir d'aujourd'hui, les publicités alimentaires devront comporter un message sanitaire, destiné à sensibiliser l'opinion aux risques pour la santé d'une mauvaise nutrition. Le décret et l'arrêté imposant ces messages ont été publiés mercredi au Journal officiel.

Les publicités, quel que soit leur support – écrit, télévision, radio, internet – devront comporter un des quatre messages suivants : « Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas », « Évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé », « Mangez au moins cinq fruits et légumes par jour » ou « Pratiquez une activité physique régulière ».

Les entreprises qui dérogeraient à la règle devront s'acquitter d'une taxe de 1,5 % du montant de leurs investissements publicitaires, dont le produit serait reversé à l'Institut national pour la prévention et l'éducation à la santé (INPES). L'Ania a recommandé à ses membres d'opter pour l'insertion des messages sanitaires plutôt que pour la taxe.

L'association de défense des consommateurs UFC-Que Choisir a pour sa part qualifié ces messages sanitaires d'« une véritable galéjade », estimant « nécessaire de protéger les enfants (de la publicité) spécifiquement par des dispositions réglementaires ». Les messages seront « régulièrement renouvelés » pour en renforcer l'impact, a indiqué le ministre de la Santé Xavier Bertrand, promettant un premier bilan dans 6 mois.

La France compte près de 20 millions de gens en « surpoids » dont 5,9 millions d'obèses. Un enfant sur six est aujourd'hui en surpoids (un sur quatre dans les familles les plus défavorisées). Surpoids et obésité sont des facteurs importants de risque pour de nombreuses maladies comme l'hypertension, les problèmes cardiaques, certains diabètes et cancers.

Paru dans www.lexpress.fr, le 28/02/2007. © L'Express, 2007.

B Organisez votre lecture et préparez votre plan.

À partir des documents proposés, réalisez les étapes suivantes :

- Lecture des documents
- Repérage :
 - du thème général,
 - des mots clés,
 - des idées essentielles,
 - des idées secondaires.
- Élaboration d'un plan.
- Rédaction de l'introduction.

La synthèse de documents

TEXTE 4

L'immigration, solution d'Attali pour doper l'économie

La commission pour la croissance prône l'ouverture des frontières. Ouvrir grande la porte de la France aux travailleurs étrangers, telle serait, selon le Figaro d'hier, l'une des propositions phares du rapport que Jacques Attali rendra le 23 janvier au chef de l'État. Entouré d'une quarantaine de personnalités, dont Yves de Kerdrel, éditorialiste au Figaro, l'ancien sherpa de François Mitterrand phosphore depuis le 30 août sur les moyens de redynamiser l'économie française.

Cette libéralisation de l'immigration se justifierait par la nécessité de « faire face à un marché du travail en tension ». Mais pas seulement. Selon les membres de la commission, « l'immigration, facteur de développement de la population, est en tant que telle une source de création de richesse, donc de croissance ». Pour Hervé Le Bras, autre personnalité associée à ces travaux et directeur du laboratoire de démographie à l'École des hautes études en sciences sociales, cette proposition prend l'exact contre-pied de la politique très restrictive menée par Nicolas Sarkozy : « Dans notre rapport, il n'y a aucun élément d'ordre répressif, tout est entièrement basé sur l'ouverture. »

Officiellement, le Président entend faciliter, lui aussi, l'immigration de travail. Il ambitionne de la faire passer de 7 % aujourd'hui à 50 %. Attention, il ne s'agit pas de faire entrer en France n'importe quel travailleur étranger. Mais de sélectionner les immigrés, selon leur profession et leur origine géographique. Deux listes de métiers « en tension » ont déjà été établies, l'une répertoriant les professions ouvertes aux ressortissants des nouveaux états membres de l'Union européenne, l'autre à ceux des pays tiers. Un article de la loi Hortefeux votée en novembre ouvre des possibilités de régularisation aux sans-papiers occupant un emploi, mais uniquement dans des secteurs « tendus » (bâtiment, restauration...). Mardi, lors de ses vœux à la presse, le chef de l'État a promis d'aller « jusqu'au bout d'une politique fondée sur des quotas ». S'agit-il de quotas par nationalité? Sarkozy n'a pas été plus précis. En septembre, il avait annoncé des quotas « par régions du monde », ce qui nécessiterait une modification de la Constitution.

Pour l'heure, le détail de la proposition de la commission Attali sur l'immigration n'étant pas connu, il est difficile d'évaluer jusqu'à quel point sa philosophie diffère de celle de Nicolas Sarkozy. À titre personnel, Hervé Le Bras ne mâche pas ses mots. Pour lui, les listes des métiers ont été « établies de façon extraordinairement arbitraire. Hortefeux s'est contenté de faire un recensement des offres d'emploi de l'ANPE ». « J'ai été stupéfait de voir ces listes apparaître, poursuit-il. Je ne les avais jamais vues passer dans aucun circuit statistique ou scientifique. » Plus fondamentalement, « l'immigration choisie, c'est stupide, affirme-t-il. Ce n'est pas la France qui choisit les migrants qu'elle veut accueillir. Ce sont les migrants qui choisissent les pays où ils veulent aller. »

Lors de la même intervention, le chef de l'État a émis un autre souhait, apparemment sans rapport : que le « préambule de notre Constitution soit complété pour garantir l'égalité de l'homme et de la femme, pour assurer le respect de la diversité, pour rendre possibles de véritables politiques d'intégration ». [...]

Catherine Coroller, *Libération*, 11 janvier 2008.

TEXTE 5

FAUT-IL PLUS D'IMMIGRÉS ?

Le manque de main-d'œuvre dans certains secteurs est criant. De la commission Attali aux démographes, plusieurs préconisent un recours accru aux étrangers. Pour le gouvernement, la solution passe par sa politique de quotas.

TAMA aura des papiers. Un permis de séjour d'un an qui va lui permettre de sortir de la clandestinité. Il aura fallu six jours de grève pour que ce Malien et six de ses collègues de même nationalité, travaillant comme cuisiniers pour le groupe de restauration Costes, soient régularisés par la préfecture de police de Paris. Tama a bénéficié de l'application d'une circulaire du ministère de l'Immigration. Elle précise qu'un employeur qui a fait, de « bonne foi », travailler un sans-papiers peut se tourner vers les autorités pour demander sa régularisation.

[...] D'autres, déjà, tels ceux qui travaillent dans des établissements de restauration Buffalo Grill, étaient apparus publiquement. Leurs parcours démontrent que la société française se nourrit du travail des clandestins ; de 200 000 à 400 000, selon les estimations... Et le constat dépasse, de loin, le seul domaine de l'hôtellerie et de la restauration. Deux travailleurs maliens avaient été interpellés, en juin 2007, sur le chantier pourtant hypersécurisé de rénovation du pavillon de la Lanterne, à Versailles, résidence alors allouée au Premier ministre...

À ce jour, 30 professions très qualifiées sont ouvertes aux ressortissants des pays non membres de l'Union européenne (UE). Par ailleurs, 150 autres métiers, confrontés à une pénurie de main-d'œuvre, peuvent engager des salariés provenant des nouveaux pays membres de l'UE. [...]

L'économie française dépendante des immigrés ? Cette simple question dérange, alors qu'en France et en Europe des voix s'élèvent pour qu'on renforce la protection de nos frontières. Le point de vue iconoclaste est désormais partagé par Jacques Attali, président de la Commission pour la libération de la croissance française, installée par Nicolas Sarkozy. Dans l'une de ses « 300 décisions pour changer la France », benoîtement intitulée « Accueillir plus de travailleurs étrangers », il estime qu'avec « la politique restrictive de l'immigration les entreprises françaises peinent à trouver la main-d'œuvre nécessaire dans plusieurs secteurs clefs de l'économie ». L'ancien conseiller de François Mitterrand affirme aussi que « l'augmentation du volume d'emploi grâce à l'immigration se traduit par un effet positif et significatif sur le niveau d'activité de l'économie, chiffré à 0,1 point de croissance pendant un an pour l'arrivée de 50 000 nouveaux migrants ».

Ce détonant rapport n'est pas le premier travail prospectif préconisant une plus large ouverture des frontières aux migrants. D'autres études réalisées dans des pays d'Europe proches recommandent déjà ce choix. Ainsi, en Espagne, la Caixa de Catalunya, un organisme social et financier, estimait en 2006 que, sans l'arrivée de 3,3 millions d'immigrés de 1995 à 2005 dans le pays, le produit intérieur brut (PIB) par habitant aurait baissé en moyenne de 0,64 % par an au lieu de croître de 2,60 %.

Autre problème : la démographie. Même si la France demeure le seul pays en Europe à maintenir un taux de natalité proche de 2 enfants par femme (1,98 en 2007), contre 1,4 en moyenne pour nos voisins, le chiffre ne garantit pas le renouvellement des générations. François Héran, patron de l'Institut national d'études démographiques, le prouve dans une étude récente, *Le Temps des immigrés* (Seuil) : le seul moyen de maintenir la croissance de la population sera de

La synthèse de documents

faire appel aux étrangers. Car, à partir des années 2040, les décès l'emporteront sur les naissances et les migrations deviendront l'unique facteur de croissance de la population.

En Italie, le quota des étrangers autorisés à séjourner dans la péninsule est fixé chaque année par décret. 170 000 permis de séjour seront accordés en 2008, pour 520 000 en 2007. 47 100 sont réservés aux ressortissants de pays partenaires [...]. Plus de 65 000 concernent des employés de maison et des aides à la personne. Les candidats, qui doivent se prévaloir d'un contrat de travail, participent à cette « loterie des immigrés » par Internet. Les plus rapides à cliquer sur le site du ministère de l'Intérieur obtiennent le sésame.

Cette solution ne pourrait être évitée qu'à condition de revenir à un taux de fécondité équivalent à celui des années d'après-guerre, soit 2,2 enfants par femme. Une hypothèse fort peu probable, car [...] 21 % des grossesses n'étaient, à cette époque, pas désirées. [...]

Paru dans www.l'express.fr, le 28/02/2008.

© Laurent Chabrun et Thomas Saintourens, *L'Express*, 2008.

TEXTE 6

Régularisation à l'anglaise

Au Royaume-Uni, 200 000 sans-papiers vont être régularisés. Ils font partie des 500 000 dossiers laissés en souffrance par les gouvernements de 1994 à 2004. Cette décision répond à la pression de la fédération des industriels britanniques au nom du dynamisme économique. Dans le même temps, 52 000 sans-papiers sont en voie d'expulsion. Certains étaient employés illégalement par le ministère de l'Immigration...

C'est avec un système de quotas que l'actuel ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement, Brice Hortefeux, souhaite résoudre ce qui peut apparaître comme la quadrature du cercle : favoriser une immigration de travail et la maîtriser sans créer d'appel d'air pour les clandestins ni piller leurs pays d'origine. La constitutionnalité du projet est encore actuellement en débat mais, d'ores et déjà, des traités bilatéraux permettent de préfigurer ce que serait cette politique. L'accord passé avec le Sénégal, au début de la semaine, prévoit ainsi que 108 métiers seront, en 2008, ouverts aux ressortissants de ce pays. Mille emplois seraient concernés et 200 cartes de séjour « compétences et talents » destinées aux plus qualifiés seront également attribuées.

L'Express, 28 février 2008.

© Réalisez une synthèse de documents en respectant toutes les étapes.

À partir des documents proposés, réalisez les étapes suivantes :

- Lecture des documents
- Repérage :
 - du thème général,
 - des mots clés,
 - des idées essentielles,
 - des idées secondaires.
- Élaboration d'un plan.
- Rédaction de la synthèse de documents.

Ces entreprises qui misent sur les seniors

Enquête sur ces sociétés qui cherchent à garder leurs quinquas. Même si elles restent encore minoritaires, le mouvement général est lancé.

Pas adaptables les seniors ? Peu mobiles ? Moins compétitifs que leurs cadets ? Les idées reçues ont la vie dure. Et les chiffres semblent les valider. En France, les préretraites ont fait basculer le taux d'emploi des 55-65 ans sous la barre des 38 %, l'un des plus bas d'Europe. Et une enquête Manpower révèle que seulement 6 % des employeurs interrogés ont développé des mesures spécifiques pour recruter des quinquas.

[...] Après les vagues de départs en préretraite, les grands groupes ont dû opérer des virages à 180 degrés et réviser complètement leur politique. Telles les Caisses d'épargne où, avant 2000, les salariés partaient à 53 ans pour les femmes et 58 ans pour les hommes. Une époque révolue qui a nécessité une redynamisation des collaborateurs sur le point de partir. Les caisses ont réalisé entretiens de carrière, bilans de compétence, séminaires. Sept ans plus tard, le bilan est plutôt positif et nombre de seniors ont évolué vers d'autres fonctions.

Dans l'industrie, des entreprises ont introduit des aménagements horaires, des ergonomes ont fait leur apparition, notamment dans l'automobile, pour adapter les chaînes de montage. Et, en parallèle, les sociétés cherchent à valoriser un savoir-faire dont elles ont plus que jamais besoin. Sur le site GE Healthcare de Buc, en région parisienne, spécialisé dans les produits d'imagerie médicale, on fait appel aux quinquas pour le mentoring, la formation, le coaching [...].

Vinci pratique lui aussi le tutorat et la formation interne avec l'aide de ses seniors. Dans le même temps, entretiens annuels et entretiens de carrière réguliers permettent, à tous les âges, de faire le point sur les compétences et la formation, « justement pour ne pas avoir à gérer une carrière senior, souligne Véronique Pédron, à la DRH groupe. Il ne s'agit pas d'une population à part, ils font partie de la gestion des RH », ajoute-t-elle. Si les mentalités évoluent en interne, la progression est beaucoup plus lente à l'externe.

[...] Le cabinet Menway international a voulu innover. Avec une quarantaine d'entreprises toulousaines, il a lancé l'association RED (Réseau emploi durable) autour d'une idée simple : anticiper les ruptures et les licenciements en connaissant les besoins de chacun. Et au sein du RED, il a créé une pépinière de seniors qui permet aux cadres « sur la touche » de se relancer. D'abord détachés de leur entreprise, ils peuvent dans un deuxième temps envisager une nouvelle carrière. Une mobilité intéressante, qui ne doit pas masquer une double réalité, estime Olivier Spire, PDG de Quincadres. « Pour les non-cadres seniors, la situation reste très difficile. En revanche, les cadres connaissent le quasi-plein-emploi. »

Le retour à un poste passe certes très souvent par la case missions ou CDD au départ, mais l'ostracisme n'est plus de mise, affirme-t-il. Craignant une pénurie dans un an, il bichonne dès aujourd'hui ses candidats !

Paru dans www.lexpress.fr, le 09/05/2007. © Christine Piedalu, L'Express, 2007.

La synthèse de documents

TEXTE 8

LA FUREUR DE VIVRE

Rien n'est trop beau pour les baby-boomeurs à l'âge de la retraite. La vieillesse attendra...

À entendre les marchands de bonheur du Salon des seniors, qui vient de se tenir porte de Versailles, à Paris, c'est le nirvana qui attend les Français. Pensez à tout ce que vous pourrez faire quand vous serez, donc, « senior » : vous initier à l'aromathérapie, au jardinage ou à la généalogie, vous mettre à la randonnée pédestre et à l'aquarelle, prendre un coach « pour vos projets de vie », vous installer pour l'hiver en caravane sur une plage du Maghreb, changer de conjoint – c'est tendance – ou, plus rigolo encore, devenir mannequin, comme Catherine Deneuve, 62 ans, ou Kim Basinger, 52 ans, qui vantent les bienfaits de cosmétiques. Le magazine *Notre temps* vient d'ailleurs d'organiser, le 1^{er} avril, un concours de mannequins seniors. Vous pourrez vous lancer sur Internet : 37 % seulement des seniors sont équipés en nouvelles technologies (pour 60 % des Français), mais un programme gouvernemental vient d'être lancé pour réduire la « fracture » numérique. Génial, non ?

Oui, mais à quel âge devient-on senior ? 50 ans, pour ceux qui s'intéressent au marché que vous constituez (47 % du pouvoir d'achat national), 60 ans, pour ceux qui vous octroient des réductions, comme la SNCF qui a remplacé la carte Vermeil par la Senior en 1998. Selon la linguiste Henriette Walter, le mot « senior » vient du latin et signifiait « sage » : « Quand les vieux sont devenus des gens qui ont des moyens, on a décidé de les respecter en les appelant seniors. » En fait, ce sont les baby-boomeurs qui ont piqué le terme aux Américains, épris d'euphémismes, au moment où ils flanchaient à l'idée de passer pour « vieux », alors qu'ils se préparaient à vivre une nouvelle adolescence. Ils avaient déjà fait le coup avec les teen-agers, un mot inventé exprès pour eux, quand ils ont bloqué à l'idée de devenir, d'un coup, adultes.

Doit-on obligatoirement passer par la case senior avant le grand âge ? Peut-on rester senior jusqu'à la fin de la vie ? Impossible, que deviendraient les « vieux » ? Car la vieillesse arrive toujours, rappelle joliment, drôlement, Benoîte Groult, 86 ans, dans son nouveau roman, *La Touche étoile* (Grasset). Alors, vers 85 ans, « c'est irréversible et c'est accéléré, écrit-elle. J'en suis à pleurer sur le paradis de mes 83 ans, c'est dire ». Elle grogne surtout contre ce monde où la vieillesse est un péché, mais où la mort ne se choisit pas. Elle aussi a la fureur de vivre. Dignement.

Paru dans www.lexpress.fr, le 06/04/2008. © Jacqueline Remy, *L'Express*, 2006.

LE GOUVERNEMENT VEUT MAINTENIR LES SENIORS AU TRAVAIL

Pour faire en sorte qu'un senior sur deux soit en activité d'ici 2010, au lieu d'un sur trois actuellement en France, le gouvernement a un plan, dont Gérard Larcher, le ministre délégué à l'Emploi a présenté le texte mardi aux partenaires sociaux. Doté de 10 millions d'euros, ce plan senior pourrait entrer en vigueur dès le mois de juin.

Première idée : éviter désormais que les seniors soient écartés prématurément de l'entreprise, le gouvernement veut mettre un terme au système des pré-retraites, qui seront désormais très limitées. Les accords de branche ne pourront plus passer ou abaisser l'âge de départ en retraite sous les 65 ans. Par ailleurs, les seniors seront mieux formés. C'est la fameuse « sécurisation des parcours professionnels ». Un employeur ne pourra plus refuser à un salarié de plus de 50 ans un droit individuel à la formation. D'autre part, les salariés de plus de 45 ans auront droit à un entretien individuel tous les cinq ans pour faire le point sur ses compétences et ses besoins de formations. Il pourrait à cette occasion demander un aménagement de son poste ou de ses horaires.

Pour permettre aux plus âgés d'espérer retrouver un emploi, les partenaires sociaux s'étaient mis d'accord pour créer un CDD spécialement adapté aux salariés de plus de 57 ans, en recherche depuis plus de trois mois ou en convention de reclassement personnalisé. Un CDD de 18 mois, renouvelable une fois, soit un maximum de trois ans, alors qu'aujourd'hui, la durée du CDD et de son renouvellement ne peut excéder un an et demi. Les syndicats reconnaissent que le succès de ce contrat de travail dépendra de l'engagement des employeurs. Le gouvernement a tranché sur la contribution Delalande, qui rendait plus cher le licenciement des salariés de plus de 50 ans. Considérée comme un « frein » à l'emploi des seniors par le Medef, elle sera supprimée, au grand dam des syndicats qui craignent au contraire des licenciements moins coûteux. L'ANPE aurait un service spécifique pour les seniors. Et le plan imagine de « nouvelles formes d'emploi » : des employeurs pourraient se partager un même salarié senior, ou un même poste serait partagé par plusieurs seniors. Aujourd'hui, les plus de 50 ans ont deux fois moins de probabilité de retrouver un emploi que les 30-49 ans.

Troisième idée : maintenir les seniors en activité le plus longtemps possible grâce à des incitations financières. Désormais, le cumul emploi et retraite pourrait dépasser le montant du dernier salaire d'activité. Et sous réserve de l'accord du Conseil d'orientation des retraites, ceux qui travailleraient au-delà de l'âge de leur retraite verraient leurs pensions majorées encore un peu plus. Enfin, les plus de 60 ans pourraient cumuler un mi-temps travail et mi-temps retraite s'ils ont cotisé au mois 132 trimestres. Prévu par la loi Fillon, le mécanisme n'a jamais été appliqué, faute de décret. Il ouvrirait des droits supplémentaires à la retraite. Enfin le gouvernement espère lever le frein du préjugé avec une grande campagne de sensibilisation auprès des employeurs, qui absorbera à elle seule la moitié du budget du plan. [...]

Paru sur le site L'Expansion.com, le 17/01/2006. © L'Expansion, 2006.